



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mondial Relay renvoie les commerçants français

Question écrite n° 6547

Texte de la question

M. Damien Maudet interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fin programmée des points Mondial Relay, au profit des casiers automatisés. Un revirement brutal, menaçant ainsi les revenus, la pérennité économique et la survie de dizaines de commerçants dans le Limousin, des centaines à travers la France, ayant misé sur ces points relais pour assurer leur maintien économique. « 20 jours après, c'était terminé », témoigne par exemple le gérant de l'épicerie l'Alimentation de la mairie à Limoges, après avoir reçu le couperet : une simple lettre recommandée, l'informant purement et simplement qu'il doit arrêter son activité d'envoi et de réception de colis Mondial Relay. Pourtant, d'après le commerçant, l'activité semblait bien fonctionner, réceptionnant chaque jour entre 30 et 40 colis. « Mais ils veulent installer des *lockers* à la place », déplore-t-il. Au total, Mondial Relay prévoit donc, pour 2025, la suppression de 3 500 points de relais sur les 11 000 qu'elle possède. Jusque-là installés chez nombre des commerçants, la société prévoit de les remplacer par des consignes automatiques. De quelques centaines d'euros pour certains à parfois plus de 1 000 pour d'autres, ces points relais sont progressivement devenus une activité à part entière engendrant de véritables revenus. Nombreux sont les commerçants qui comptent désormais dessus pour assurer leurs finances. À cette perte de revenus, s'ajoute la baisse, quasi assurée, de fréquentation de leurs boutiques. Pour cause, d'après le bar le Rallye de Limoges, l'établissement peut voir passer jusqu'à 400 colis lors de grosses périodes et c'est 1 personne sur 3 qui en profite pour faire un achat en venant récupérer un paquet. Pas de colis, 400 passages en moins dans le magasin et la baisse des ventes est alors sans nul doute à envisager. Si les pertes financières sont dommageables, c'est également une perte de liens sociaux, notamment en zones rurales, qui semble se profiler. « Dans les petits quartiers comme celui du Chinchauvaud et en campagne, on est avant tout un réseau social », atteste la gérante du bar le Rallye. « Parfois on m'appelle, on est en vacances et je garde le colis pour les gens du quartier », appuie-t-elle. Un réseau d'entraide, entre commerçants et habitants aujourd'hui menacé. Perte de revenus, de liens sociaux, le tout pour la recherche, encore et toujours, du profit maximum, sans se soucier des impacts négatifs. Pour cause, l'entreprise de livraison l'assume et écrit même dans un courriel au *Monde* vouloir « renforcer sa compétitivité en s'adaptant aux nouveaux usages des Français », d'où la décision de mettre en place ces casiers automatisés. On ne veut pas de villes ou campagnes fantômes avec des casiers et pas d'humains. Il faut taxer les casiers pour encourager les entreprises comme Mondial Relay à passer par des commerces et privilégier le contact à l'écran tactile. Ainsi, il lui demande s'il envisage la taxation des *lockers* 24/24.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6547

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3343